

Lutter contre la Fraude : prévenir ou guérir ?

# Les Enjeux Juridiques de la Fraude



**Judith Beckhard Cardoso**  
Avocat Associé  
Secrétaire exécutif ACFE France

# Les Points Clés

- Il est possible de **négoier avec la CNIL**
  - Plus un projet est négocié en amont, plus les autorisations seront rapidement obtenues
- Il est **possible d'accéder** à un certain nombre de données informatiques sous réserve de préalables simples
- Il est **possible de transférer** des preuves à l'étranger sous réserve de respecter certains préalables
- **Le droit de la preuve évolue tous les mois, chaque principe doit être vérifié**

# La Fraude : Mieux Vaut Prévenir que Guérir

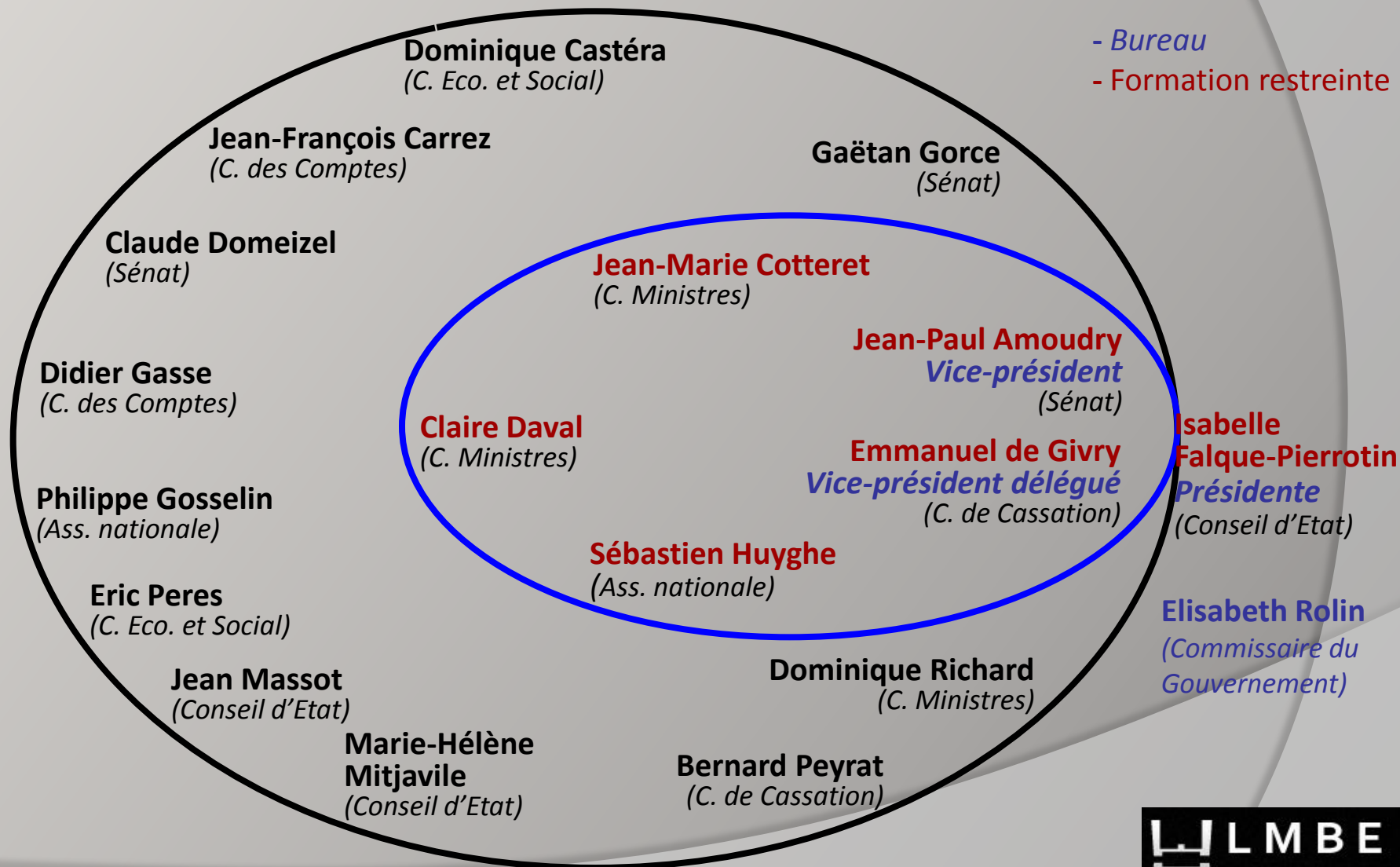
- Un **périmètre juridique très large, flou et mouvant** : l'abus d'un droit, l'échec du contrôle interne.
  - Exemples de fraude : financière, fiscale, informatique, falsification de rapports,...
- **Conséquences** : dissipation de l'actif social, accidents du travail, vols de données, concurrence déloyale, disparition de la société faute de financements, retard dans la R&D.
- Une **réponse judiciaire** longue et inadaptée.
- Les normes **sanctionnant** les abus de droit existent : l'abus de confiance, l'abus de biens sociaux, le vol, l'escroquerie, l'usage de faux en écriture privée. **L'environnement international** prévoit également des sanctions.
- Les comportements non sanctionnés pour des questions d'image de la société entraînent **une impression d'impunité**.

# La Notion de Donnée Personnelle

*« Toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne » (art. 2 Loi IL)*

Nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone, références bancaires, numéro de sécurité sociale, numéro de plaques minéralogiques, de badge personnel, adresse électronique, adresse IP d'un ordinateur connecté à Internet, photo,...

# Composition de la CNIL



# Comment Fonctionne la CNIL ?

- La CNIL dispose d'un pouvoir de contrôle qui oblige tout responsable de traitement à lui permettre d'exercer ses missions de vérification du respect de la loi.
  - Sauf étude particulière dans un secteur d'activités particulier, la CNIL effectue généralement ses contrôles à la suite des plaintes qu'elle reçoit.
- La CNIL peut dénoncer au Procureur de la République les infractions à la loi « informatique et libertés » qu'elle constate. Le Procureur décide de l'opportunité des poursuites à entamer
- En cas de **violation** de la loi, la CNIL peut :
  - ordonner la **cessation** d'un traitement,
  - retirer son autorisation,
  - prononcer des **amendes** administratives jusqu'à un montant de 300.000 euros (bientôt 2% du CA mondial annuel)
  - prendre des sanctions administratives à l'encontre des responsables de traitement établis en France ou dans tout autre État membre de l'Union européenne.

# La Réforme en Cours

- La Commission européenne a publié le 25 janvier 2012\* deux projets de textes qui réformeront le cadre européen :
  - Proposition de **Règlement** relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
  - Proposition de **Directive** relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données.

\* [http://ec.europa.eu/justice/newsroom/data-protection/news/120125\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/newsroom/data-protection/news/120125_en.htm)

# Les Données accessibles en interne

- ✓ Courriers et courriels professionnels
- ✓ Courriers non marqués
- ✓ Fichiers professionnels
- ✓ Fichiers non marqués
- ✓ Relevés téléphoniques
- ✓ Historiques de navigation

- ✓ Fichiers personnels
- ✓ Connexions internet pendant le temps de travail
- ✓ Fouille dans le bureau ou le vestiaire du salarié
- ✓ Courriers non marqués

- ✓ Courriers personnels
- ✓ Connexions internet pendant les temps de pause
- ✓ Documents et objets trouvés dans le bureau du salarié à usage manifestement personnel



# Les Données accessibles en externe

- Les informations publiques
- La CADA
- Les perquisitions (plainte pénale)
- Les autorités administratives (AMF, Autorité de la Concurrence, Inspection du travail,...)
- La sommation de communiquer
- La procédure art. 145 CPC

# La Procédure art. 145 CPC

*« S'il existe un motif légitime de conserver ou d'établir avant tout procès la preuve de faits dont pourrait dépendre la solution d'un litige, les mesures d'instruction légalement admissibles peuvent être ordonnées à la demande de tout intéressé, sur requête ou en référé ».*

- Des motifs factuels légitimes
- Mesures avant tout procès
- Demandes légalement admissibles
- En cas de dérogation au principe du contradictoire, démontrer la nécessité de la surprise

# Le Transfert de Preuves

- Information et consultation du CE ;
- Information individuelle des salariés concernés et obtention éventuelle de leur consentement ;
- Déclaration normale auprès de la CNIL ;
- → **Collecte des informations possible en France.**
- Convention de La Haye ou Traité d'entraide judiciaire ou financière.
- → **Transmission des informations possible hors de France.**
- Conclusion d'un accord de protection des données ;
- Demande d'autorisation à la CNIL ;
- → **Transmission des informations possible hors de l'Union européenne.**

# L'intervenante



Maître Judith Beckhard Cardoso a longtemps exercé au sein de cabinets américains spécialisés en droit boursier et contentieux transfrontaliers.

Conseil en droit social de formation, elle a ainsi développé une expertise particulière dans le cadre des enquêtes internes et de la lutte contre les fraudes et la corruption.

[www.lmbeavocats.com](http://www.lmbeavocats.com)

Depuis 2011, elle est secrétaire exécutif de l'ACFE, chapitre français.

[www.acfe-france.fr](http://www.acfe-france.fr)